

# Règlement

# USAGERS

Version 1.1 – 21 février 2018

Nous souhaitons préserver et dynamiser les qualités qui font du Valais un lieu où il fait bon vivre: des relations humaines conviviales, un tissu associatif riche, des compétences artisanales variées et de qualité, un cadre de vie harmonieux et durable.

Ceci afin d'assurer à la région un avenir qui réponde aux besoins de la population tout en prenant en compte ceux des générations de demain.



LE FARINET

Bien plus qu'une monnaie

# 1 Est-il obligatoire d'être membre ?

## 1.1 Non, c'est mon choix

N'importe qui peut utiliser des Farinets, en en recevant et en en donnant. Être membre est une façon de soutenir le projet et de participer à son évolution future.

# 2 Pourquoi devenir membre ?

## 2.1 Participer à l'évolution du projet

Les membres sont consultés régulièrement, au minimum une fois par année lors de l'assemblée générale, pour donner leur avis sur le fonctionnement et les évolutions futur du Farinet. Les membres sont la partie des usagers avec qui les équipes régionales sont en contact pour avoir un retour.

## 2.2 Contrôler la qualité du réseau de professionnel

Ils choisissent également quels commerçants peuvent rejoindre le réseau des professionnels lorsqu'il existe un doute sur la conformité avec la charte.

## 2.3 Orienter l'aide aux associations

Finalement, ils choisissent quelles associations sont soutenues par le Farinet. Voir ci-dessous le point 4.2.

## 2.4 Taux de change attractif

Pour encourager les usagers à devenir membre, nous leur proposons une remise de 5 % lors de l'achat de farinets à un bureau de change officiel. Ainsi, pour 100.- CHF, ils reçoivent 105.- F.

# 3 Combien ça coûte ?

## 3.1 Le prix de l'adhésion à l'association

Comme dans toute association, il y a une cotisation annuelle. Nous proposons trois tarifs, que chacun est libre de choisir en fonction de ses moyens :

- Le tarif social à 15.- par année
- Le tarif normal à 30.- par année
- Le tarif soutien à 60.- par année (ou plus si vous le désirez!)

## 4 A quoi servent ces cotisations ?

### 4.1 A développer un réseau de prestataires

45 % du montant récolté par les cotisations des membres, des prestataires et des associations est utilisé pour rémunérer ceux qui vont accompagner les commerçants dans la création d'un réseau local de collaboration. Nous allons nous assurer que les commerçants trouvent des débouchés pour leurs farinets en tissant de nouveaux liens et en encourageant des prestataires à rejoindre le réseau.

### 4.2 A soutenir des associations locales

45 % du montant récolté servira à soutenir les associations du canton, que leur action soit locale ou globale, sous la forme d'un don en farinets. Ce sont les membres qui choisiront quelles associations recevront une aide, en votant pour ces associations une fois par année, sur notre plateforme informatique. Cette plateforme devrait être mise en service en 2018.

### 4.3 A financer le fonctionnement interne

10 % seront utilisés pour financer le fonctionnement interne de la monnaie, essentiellement l'aspect comptable puisque nous ne disposerons pas, dans un premier temps, de locaux fixes. L'essentiel de notre fonctionnement restera associatif, en distribuant la charge de travail sur de multiples groupes régionaux.

## 5 Que se passe-t-il si je ne paie pas ma cotisation ?

### 5.1 Vous ne recevrez pas votre carte de membre

Sans votre carte de membre, vous ne bénéficierez plus du taux de change préférentiel lorsque vous êtes dans un bureau de change. Par contre, vous pouvez vous acquitter de votre cotisation directement dans le bureau de change, en farinets si vous le souhaitez.

### 5.2 Vous ne pourrez plus voter

L'accès à notre portail informatique <http://www.lefarinet.ch/membres> qui vous permet de voter pour une association à soutenir et de vous prononcer sur les candidatures de commerçants sera bloqué.

## 6 Où puis-je me procurer des farinets ?

### 6.1 Dans les bureaux de change officiel

Les bureaux de change officiels sont indiqués sur la carte interactive à l'adresse <http://carte.lefarinet.ch>. Si vous ne disposez pas de connexion Internet, vous pouvez essayer de vous rendre dans l'office du tourisme de la commune où vous vous trouvez : nous essayons de tous les impliquer.

## 7 Comment puis-je les dépenser ?

### 7.1 Dans les commerces du réseau

En premier lieu, l'objectif est de se procurer des biens et services en Valais. Vous trouverez donc sur notre carte interactive <http://carte.lefarinet.ch> l'ensemble des commerçants, plus d'une centaine, qui acceptent le règlement de leurs achats en farinets.

### 7.2 De toutes les façons créatives que vous pouvez inventer

Vous pouvez aussi les utiliser de plein de manière différente, qui contribuent à le faire connaître : payer le pourboire dans un café qui ne les accepte pas, donner quelques farinets à un musicien de rue, offrir en cadeau à la place d'une carte cadeau d'un grand magasin, etc.

## 8 Puis-je obtenir à nouveau des francs suisses en échange de mes farinets ?

### 8.1 Non, seuls les professionnels peuvent effectuer le change inverse

Pour des questions logistiques, nous avons choisi de n'offrir cette possibilité qu'aux commerçants, qui recevront des paiements en échange de leurs produits et services. Lorsque vous changez des francs en farinets, assurez vous qu'il s'agit d'un montant que vous êtes capable de dépenser dans les commerces locaux.

## 9 J'achète déjà dans les commerces locaux, qu'est-ce que ça change ?

### 9.1 Vous favorisez le développement de circuits d'échange locaux

Utiliser une monnaie locale va un peu plus loin que d'acheter dans un commerce local ou acheter des produits locaux : à travers la monnaie, c'est tout le circuit économique une fois que le billet a quitté vos mains que vous continuez d'influencer.

## 10 Et c'est légal ?

### 10.1 Oui, comme le sont d'autres moyens de paiement.

Qui existent depuis de nombreuses années : les francs WIR, les chèques REKA, les cartes cadeau Manor ou Migros, etc.

### 10.2 En contact avec la FINMA

La FINMA, l'organisme de régulation des marchés financiers, est en train d'étudier comment surveiller l'activité des monnaies locales. Afin de rentrer dans l'une des cases qui nous permet d'agir dans l'univers financier sans avoir besoin d'une licence bancaire, nous devons signaler cette information à nos membres :

### 10.3 Information importante

Les fonds reçus en contrepartie des Farinets et gardés en dépôt sur le compte de l'association "le Farinet" ne sont pas couverts par la garantie des dépôts. Par ailleurs, l'activité bancaire de l'association "le Farinet" n'est pas surveillée par la FINMA. Veuillez nous informer d'ici à l'assemblée générale du 4 mai, si vous souhaitez quitter notre association. Dans ce cas, les farinets en votre possession seront convertis en francs suisses dans les plus brefs délais, selon les conditions en vigueur. Sans nouvelle de votre part dans ce délai, votre acceptation est considérée comme tacite.

## 11 J'ai encore plein de questions...

### 11.1 Toutes les réponses sont dans la FAQ

La foire aux questions, que vous trouvez sur le site du Farinet à l'adresse <http://www.lefarinet.ch/faq> répondra à toutes vos questions concernant la sécurité, le modèle économique, les valeurs qui guident le projet, etc.

### 11.2 Visitez notre site Internet

Vous y trouverez également de nombreuses informations. A travers notre lettre d'information ou les réseaux sociaux, nous vous partageons l'avancement du projet

### 11.3 Contactez nous !

Nous baignons tellement dans notre projet que nous avons peut-être oublié de répondre à quelque chose d'essentiel. N'hésitez pas à nous contacter : [usager@lefarinet.ch](mailto:usager@lefarinet.ch).

## Révisions :

12 mars 2017 – DavidD – Création du document de base

21 février 2018 – DavidD – Ajout des infos liées à la FINMA